



---

**DÉCISION**  
**N°2018-03-10**

---

**Présents :**

**Le Président :** M. François de MAZIÈRES

**Les Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Patrice PANNETIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Arnaud HOURDIN.

**Sont excusés :**

**Les Vice-présidents :**

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER,  
M. Jean-Marc LE RUDULIER, *représenté par Mme Juliette ESPINOS.*

**Les autres membres du Bureau :**

M. Patrick CHARLES.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

-----

**OBJET : Remboursement des dépenses engagées par La Celle Saint-Cloud lors de la soirée des entrepreneurs : convention de remboursement de frais pour un montant de 7915 euros.**

**Le Bureau, légalement réuni le 29 mars 2018, sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1321-1 et L.1321-2 ;

Vu la délibération n°2017-12-17, du Conseil communautaire du 5 décembre 2017, portant délégation de compétences au Bureau et au Président ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le Budget Primitif 2018 voté le 27 mars 2018.

-----

Dans le cadre de l'exercice de la compétence développement économique, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a organisé sur la commune de La Celle Saint-Cloud une soirée des entrepreneurs les 28 novembre 2017.

Pour des raisons de simplicité et d'efficacité, la commune de La Celle Saint-Cloud a engagé les dépenses de cet évènement sur son budget propre (frais de restauration, location de matériel de sonorisation). Ces dépenses sont habituellement prises en charge directement sur le budget de la communauté d'agglomération.

Il convient de rembourser la commune de La Celle Saint-Cloud pour les frais engagés, soit un montant total de 7 915 €.

Par conséquent, la décision suivante est soumise à l'approbation du Bureau communautaire.

-----  
**DÉCIDE :**

- 1) *d'adopter la convention de remboursement de frais au profit de la commune de La Celle Saint-Cloud liée à la soirée des entrepreneurs du 28 novembre 2017 organisée dans le cadre de la compétence développement économique de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *d'inscrire la dépense au budget 2018 de Versailles Grand Parc au chapitre 011 : « charges à caractère général », nature 62875 : « remboursement de frais aux communes membres du groupement à fiscalité propre », fonction 90 : « développement économique » ;*
- 4) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 5) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
  - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
  - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

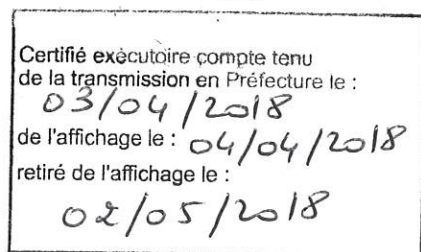
*Nombre de présents : 16*

*Nombre de suffrages exprimés : 16*

*Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,

Le **03 AVR. 2018**



Pour le Président et par délégation,

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur général des services

La présente décision est susceptible d'être déférée devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

## Résumé de l'acte

### 078-247800584-20180329-20180310DEVECO-AU

**Numéro de l'acte :** 20180310DEVECO  
**Date de décision :** jeudi 29 mars 2018  
**Nature de l'acte :** Autres  
**Objet :** Décision n°2018 03 10 portant sur le remboursement des dépenses engagées par La Celle Saint-Cloud lors de la soirée des entrepreneurs : convention de remboursement de frais pour un montant de 7915 euros.  
**Classification :** 7.5 - Subventions  
**Rédacteur :** Christelle BOURGEOIS  
**AR reçu le :** 03/04/2018  
**Numéro AR :** 078-247800584-20180329-20180310DEVECO-AU  
**Document principal :** 2018 03 10 Remboursement La Celle Saint Cloud soirée des entrepreneurs.pdf

#### Historique :

03/04/18 17:17	En cours de création	
03/04/18 17:19	En préparation	Christelle BOURGEOIS
03/04/18 17:19	Reçu	Christelle BOURGEOIS
03/04/18 17:19	En cours de transmission	
03/04/18 17:20	Transmis en Préfecture	
04/04/18 09:59	Accusé de réception reçu	

